



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 38-2 - ENVIRONNEMENT
- ANIMATION DE L'ESPACE MER
ET LITTORAL - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR
LA PROTECTION DES OISEAUX -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

134647

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUIN 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 mai 2017

Le vendredi 19 mai 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/05/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Matthieu GILLI
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

L'Espace Mer et Littoral de la Batterie du Graillon a pour vocation de faire connaître les richesses naturelles de la Méditerranée et plus particulièrement celles du Cap d'Antibes.

Dans une démarche d'amélioration des connaissances sur la biodiversité présente sur ce site et afin d'étayer les animations et événements qui y ont lieu, la Commune d'Antibes – Juan-les-Pins a interpellé la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) pour mettre en œuvre une démarche de Refuge L.P.O.

Cet outil est déployé par la L.P.O. sur l'ensemble de la France afin d'accompagner les Collectivités et les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité de proximité. L'agrément Refuge L.P.O. se base sur la réalisation d'un diagnostic écologique et dans la réalisation d'un plan de gestion et d'aménagement adapté.

Par son adhésion volontaire à ce concept, la Commune d'Antibes – Juan-les-Pins s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel sur un volet avifaune qui n'avait pas été abordé jusqu'à présent.

Les objectifs du programme Refuge L.P.O. sont multiples :

- Initier et mettre en valeur des techniques de gestion et d'aménagement simple d'un espace visant à préserver et à augmenter la diversité de son patrimoine naturel et tout particulièrement de son avifaune ;

- Informer et faire prendre conscience de la richesse du patrimoine naturel faunistique ;

- Favoriser la découverte de la nature et sensibiliser les visiteurs et les salariés du site de la structure à sa nécessaire préservation ;

- Valoriser des modes de gestion exemplaires pour le respect de l'environnement.

Le diagnostic patrimonial réalisé par la L.P.O. PACA portera sur la richesse faunistique (oiseaux, insectes), floristique et paysagère (milieux naturels, ensemble de végétation, éléments remarquables...) et fixera des indicateurs qui seront une base d'évaluation pour appréhender l'évolution de la biodiversité du site.

Suite à cette étude, la L.P.O. réalisera un cahier des charges définissant les axes à suivre afin de préserver la biodiversité de la Batterie du Graillon tout en favorisant sa découverte au travers d'animations spécifiques.

Une Convention « Qualité Refuge L.P.O. » fixera l'engagement de la Commune dans cette démarche et les conditions de réalisation par la L.P.O. du diagnostic patrimonial et du plan de gestion.

Cette Convention est valable pour une durée de 5 ans.

Le coût des interventions de la L.P.O. est de 2.955 € qui seront financés intégralement par le mécénat de l'Hôtel du Cap – Eden-Roc sur une partie de la somme allouée pour l'année 2016 dans le cadre d'actions de protection de l'Environnement initiées à l'Espace Mer et Littoral.

38-2 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL


À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention et ses éventuels avenants avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.38-2 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 02/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2017

Numéro de l'acte : DCM1346-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170519-DCM1346-17-DE

Date de décision : 19/05/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement